

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial
Successeurs de Me Michel CHAP et de Me Mathieu FATOME
504, rue Louis Gillain – BP 3 – 27210 BEUZEVILLE

Standard : 02.32.20.26.20

Télécopie : 02.32.42.24.44

E-mail : scp.felicien@notaires.fr

Site internet : <http://felicienfatome.notaires.fr>

TARIFS DU SERVICE IMMOBILIER A PARTIR DU 1^{er} MAI 2016

I / Service transaction :

En cas de réalisation de la vente par son intermédiaire, sur sa présentation ou sur sa désignation d'un Acquéreur, le Notaire aura droit à un honoraire de négociation calculé comme suit :

- 6 % TTC pour la partie du prix de vente allant jusqu'à 50.000,00 € avec un minimum de 2.000,00 € TTC ;
- 4 % TTC pour la partie du prix de vente comprise entre 50.000,01 € et 100.000,00 € ;
- 2 % TTC sur la partie du prix de vente supérieure à 100.000,00 €.

Cet honoraire est à la charge exclusive de l'Acquéreur.

II / Service location :

- Les honoraires de négociation résultant de la recherche d'un locataire correspondent à **1 mois de loyer** à la charge du Bailleur.
- Les frais de rédaction du bail correspondant à environ **un mois de loyer**, devront être supportés à concurrence de la moitié par chacune des parties, conformément au tarif en vigueur.

III / Service gérance :

Les honoraires de gérance perçus par l'Office s'élèvent à **6 % hors taxes** des sommes encaissées. Ces honoraires sont à la charge du Bailleur.

ETUDE FERMEE LE SAMEDI

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.
MON NOTAIRE REND MES PROJETS PLUS SÛRS.